

SNES

U.

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

N°242 • Janvier-Février 2004

ISSN : 0399.6522

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

temps présent

Service public

en danger p. 2, 3

Les **IDD** au service de la
déréglementation p. 4



tribune libre p. 5

infos

Métier, catégories p. 6, 7

vie du snes

Congrès académique
en avril 2004 p. 7

Stages p. 8

Réunion stagiaires p. 8

ENCART 4 pages

- Rapport d'activité académique
- Rapport financier

**Vote organisé dans
chaque S1 du
15 au 27 mars 2004**

é d i t o

Le ruraliste, le médecin, le restaurateur et le porte-avions: qu'ont-ils en commun, si ce n'est de jouir des faveurs du gouvernement sous forme de prébendes fiscales ou budgétaires. Sans tomber dans un quelconque poujadisme qui ne verrait de bonnes dépenses que quand vous en êtes personnellement bénéficiaires, il faut tirer de cette liste un enseignement : il est possible, dans un cadre de restrictions budgétaires, d'engager des sommes considérables. Quoi d'étonnant d'ailleurs dans un pays qui, année après année, connaît une croissance économique et se trouve dans le peloton de tête des pays les plus riches ? La seule question pertinente est de savoir dans quels domaines il faut investir. Le chercheur, l'enseignant, le cheminot, l'intermittent ont d'autres propositions à faire.

Le gouvernement s'inscrit dans une logique libérale de réduction des services publics. Il n'y a là aucune fatalité, mais une orientation qu'il faut combattre.

Se pose la question de la forme que doit prendre la lutte. C'est une lapalissade que de dire que la meilleure méthode est celle qui réussit ! Nombreux sont les collègues qui hésitent à se lancer dans une action brève, qui leur semble vouée à l'échec. Cependant, nous devons constituer un front le plus large possible au niveau de chaque établissement, avec l'ensemble des personnels, les parents et les lycéens quand c'est possible. C'est le seul moyen pour résister et durer, ce qui est une obligation dans ce genre de luttes. Pour cela, il faut utiliser toutes les actions, toutes les tribunes et tous les relais. Sans négliger le conseil d'administration, non en raison de son efficacité, puisque souvent il a été vidé de ses responsabilités, mais plutôt parce qu'il permet d'officialiser l'unité dans l'action par le biais d'une motion, largement diffusée ensuite.

Dans notre académie, la grève du 30 janvier a montré que la volonté de ne pas laisser faire était largement partagée, que la nécessité d'agir imposait de réfléchir à des formes efficaces et originales de lutte contre un pouvoir déterminé. D'autres actions ont suivi, en particulier les 4, 11 et 18 février, actions intersyndicales aux formes diversifiées, pour affirmer notre détermination et occuper le terrain médiatique, pour accélérer les prises de conscience en faveur de l'école publique et de ses personnels.

Le 12 mars, c'est un nouveau temps fort de l'action, national et intersyndical. Il nous faudra réussir la grève pour poursuivre la mobilisation dans nos établissements, dans l'académie et dans le pays.

Au delà des débats sur l'action, il semble donc urgent de la mener, comme il est nécessaire de poursuivre la réflexion collective sur les enjeux de la politique actuelle, sur les risques que court le système éducatif, et sur les propositions que nous pouvons faire pour le rendre plus efficace.

Michel DEVRED

RECRUTEMENTS, EMPLOI, PRECARITE : GREVE NATIONALE LE 12 MARS 2004

des personnels de l'éducation et de la recherche à l'appel de : FEREC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education

- ✓ Pour dénoncer la situation faite aux services publics d'éducation et de recherche à la suite des décisions budgétaires prises par le gouvernement.
- ✓ Pour défendre l'avenir des jeunes qui est menacé aussi bien par les suppressions de moyens que par les choix brutaux en matière de recrutement.
- ✓ Pour combattre des choix qui ont également pour conséquence l'accroissement de la précarité et s'accompagnent du maintien du transfert massif de personnels aux collectivités locales.

Service public en danger

PAR MICHEL DEVRED, PASCAL BRICOUT,
JEAN-CLAUDE MILLECAMP ET NOËLLE CÉLÉRIER

Les choix budgétaires gouvernementaux, sous prétexte d'équité et dans un contexte global de régression des moyens, entraînent un retrait massif d'emplois dans l'académie. Depuis 1998, 1800 E.t.p. (équivalent temps pleins) ont été supprimés dans le second degré. C'est bien la cohérence de l'Education nationale qui est désormais en jeu : non seulement sont touchés les postes, mais au delà des 590 suppressions prévues pour la rentrée, les coupes porteront également sur la formation continue, les recrutements et la résorption de la précarité.

L'argument démographique avancé ne saurait résister à l'examen du sort réservé au premier degré dans notre académie: l'augmentation de 2367 élèves s'accompagne de la suppression de 49 postes, ce qui équivaut à la fermeture d'environ 150 classes, au prix de renoncements dramatiques, notamment en ce qui concerne la scolarisation des deux ans. Quant aux 8000 élèves en moins dans le second degré, il faut le rapporter aux 260 000 élèves scolarisés dans les collèges et lycées de l'académie.

A y regarder de plus près, cette diminution est moins « naturelle » qu'il n'y paraît, n'en déplaise au recteur qui n'a que cet argument à la bouche. Il y a certes baisse démographique, en partie d'ailleurs liée aux difficultés économiques de la région, mais d'autres facteurs, ignorés par le recteur, mériteraient d'être pris en compte. Imaginons un instant une académie où les taux de scolarisation, de doublement seraient à la moyenne nationale, où la part du privé serait réduite, une académie enfin où l'offre de formation serait telle que les élèves n'auraient plus besoin d'aller en Belgique.

Ce que le recteur refuse de prendre en compte, c'est **la difficulté scolaire de l'académie :**

un tiers des collèges en réseaux d'éducation prioritaire, des évaluations révélatrices de retards graves, près de 50 % des élèves sortant de troisième n'accédant pas à l'enseignement général ou technologique, ou encore un pourcentage de bacheliers dans une génération qui reste inférieur à la moyenne nationale. Le forum F.s.u. de novembre 2003 (cf. bulletin académique n° 241) a souligné les difficultés que nous rencontrons dans l'état actuel de notre système scolaire pour créer les conditions de la réussite des enfants des milieux populaires (ouvriers, employés et chômeurs), particulièrement nombreux dans le Nord Pas de Calais.

Mais, même si l'on en reste à l'analyse sommaire du recteur, il faut observer qu'il ne s'agit pas d'un simple accompagnement de la baisse démographique, mais de la **volonté d'amplifier les retraits.**

Que vaut l'argument supposé définitif sur les taux d'encadrement qui ne cesseraient de s'améliorer ? Il ne résiste pas à la réalité que vivent déjà les collègues :

- pression sur les effectifs des divisions et des groupes plus sensible depuis deux ans. Cette année, le nombre des classes à plus de 30 élèves a augmenté en seconde et première. En collège, faute de moyens pour individualiser l'aide aux élèves en difficulté, le maintien de quelques classes à faibles effectifs se fait au détriment des autres divisions, de certains enseignements et de l'hétérogénéité.
- diminution du choix d'options : la barre à 15 élèves justifie les fermetures et tend à appauvrir l'offre de formation.
- disparition des dispositifs de remédiation après la fermeture des 6^{ème} de consolidation, 4^e d'aide et de soutien qui regroupaient des effectifs faibles avec des moyens spécifiques.
- en lycée, ce sont tous les dédoublements, ceux prévus par la réforme des lycées et ceux réalisés par les établissements dans le cadre de leur projet qui sont menacés.

Nouvelles menaces sur l'offre de formation :

- La situation est inquiétante pour les langues vivantes: à l'exception de l'anglais et de l'espagnol où les effectifs sont pléthoriques, toutes les langues sont jugées trop coûteuses. Le cas de l'allemand est particulièrement préoccupant. L'enseignement des langues anciennes est également très menacé.
- En collège, la disparition des groupes en technologie, les dotations insuffisantes qui ne permettent pas de respecter les textes en matière d'heures statutaires de laboratoire font perdre la substance même de ces enseignements. Le raisonnement vaut pour d'autres disciplines comme les SVT ou les Sciences physiques.
- Le S.n.e.s. a toujours affirmé que la réussite de tous les jeunes passe par la diversification des filières. La politique du rectorat pèse sur le devenir de la filière L, comme sur celui de l'ensemble de la voie technologique. Cette année encore, ce sont des classes de première d'adaptation qui fermeraient, des BTS qui disparaîtraient ou seraient privés de moyens par la fermeture de demi-sections.

Quelles conséquences pour les personnels ?

Au delà de la dégradation générale des conditions de travail, des collègues seront particulièrement atteints :

- par les mesures de carte scolaire : la dotation des établissements est si étriquée que l'on observe même la tentation de supprimer des postes au delà des dotations pour retrouver de la souplesse de gestion.
- le plus grand nombre sera touché par les compléments de service en SEGPA ou dans un autre établissement : c'est une véritable foire aux profs qui s'ouvre, les chefs d'établissement proposant massivement ces compléments, donnés ou reçus. Que valent les incantations sur le travail en équipes ?
- des collègues seront donc touchés par des nominations sur des postes toujours plus lointains (jusqu'à 40 km en allemand), et même



menacés de ne plus pouvoir enseigner leur discipline, en allemand, électronique, physique appliquée... Utiliser IDD, éducation civique, TPE comme variables d'ajustement n'est pas plus acceptable.

Pressurer tous les personnels, rafler tous les moyens

La logique en œuvre est une bien froide logique comptable qui nie les droits des personnels et dégrade les conditions de travail et les revenus. Les personnels précaires sont gravement touchés :

- Le rectorat affecte de plus en plus massivement les TZR sur des postes à l'année dans les disciplines où les recrutements ont été insuffisants, ce qui restreint les possibilités de remplacement de courtes et moyennes durées, assurés de plus en plus à l'interne, mais aussi par des non-titulaires.
- La recherche d'une gestion économique entraîne une dégradation considérable de la situation des non titulaires, qui font de moins en moins de remplacements à l'année et de plus en plus de suppléances discontinues. La transformation des contractuels en vacataires, contrats courts, sans perspective salariale, ôtant toute possibilité de remplir les conditions d'ancienneté requises pour le passage des concours est indigne d'un service public.
- Pour les non-titulaires comme pour les étudiants, la diminution terrible des postes aux concours est une menace pour l'avenir.
- Le droit à la formation paraît un luxe pour le rectorat qui entend la refuser : diminution envisagée de 40 % de la formation continue, projets d'augmentation des stages en responsabilité des stagiaires. Décidément, cordonnier est bien mal chaussé !

Dès les premières annonces en décembre, le S.n.e.s. a pris contact avec les autres organisations syndicales pour **organiser la riposte.**

Erratum

Dans le BA n°240, il manquait à l'article de Gilles Surplie sur le bac. 2003... les résultats sous forme de tableaux; les commentaires ont dû vous paraître un peu obscurs. Nous lui adressons ainsi qu'à nos lecteurs toutes nos excuses et publions l'article complet sur le site.

Inquiètes sur les possibilités de réussite, elles ont pris la mesure de notre détermination, et l'ensemble des organisations ont appelé à une grève académique le 30 janvier. Ce jour là, les plus pessimistes ont pu constater que la profession n'était pas décidée à laisser faire : plus de 35 % de grévistes, 3500 personnes défilant à Lille...

Depuis la mobilisation monte dans les établissements. Le S.n.e.s. et la F.s.u. ont décidé de maintenir la pression avec des actions ponctuelles le mercredi 4 février avec les étudiants et le 11 Grand place. L'intersyndicale a pris la décision d'une manifestation le 18 février en fin d'après midi pour y associer les parents. Dans certains bassins, des AG ont permis de mobiliser plusieurs établissements et certains ont déjà engrangé des résultats.

Il est nécessaire de créer un rapport de forces qui nous soit favorable. C'est d'autant plus important que faute d'une riposte d'envergure, les moyens continueront de baisser. Le rectorat envisage déjà de procéder à de nouvelles coupes l'an prochain. C'est bien une mobilisation de longue haleine qu'il faut préparer, en exigeant pour cette année un collectif budgétaire, et un budget 2005 à la hauteur des besoins !

C'est au sein de l'établissement que notre principal effort doit porter. C'est là qu'il faut défendre la qualité de l'enseignement pied à pied, qu'il faut porter nos revendications en analysant les effets concrets des suppressions, et en faisant les propositions pour l'amélioration du système éducatif. Il est faux de dire que les mesures ponctuelles se font au détriment des autres établissements. D'une part parce que des moyens existent encore, et d'autre part parce que c'est ainsi que nous pourrions faire craquer l'enveloppe globale.

Construire le mouvement, c'est le renforcer à chaque étape. Pour s'inscrire dans la durée, il faut essayer de toujours monter en puissance. Ne nous laissons pas prendre aux discours sur les « grèves de 24h ». L'essentiel est de réussir les actions en rassemblant toujours plus la profession.

La grève nationale unitaire du 12 mars est notre prochain objectif. La réussir est une obligation si nous voulons en faire une nouvelle étape vers une mobilisation encore plus puissante et spectaculaire.

Absentéisme : renforcer l'éducation plutôt que la répression

Le Ministre de l'Intérieur a proposé de nommer un policier référent chargé du suivi de certains collègues et d'envoyer un policier auprès des familles dont l'enfant serait absentéiste.

Nous rappelons que, depuis 1970, le corps des conseillers principaux d'éducation a pour vocation, dans une perspective éducative, de contrôler l'assiduité des élèves et par là-même de lutter contre l'absentéisme.

La réussite des élèves passe entre autres par une lutte contre l'absentéisme scolaire, le renforcement de la prévention, de l'éducation et non par la répression. Cette prévention suppose de développer des équipes pluriprofessionnelles dans lesquelles les CPE mais également les étudiants surveillants, assistants d'éducation, enseignants, Copsy, assistantes sociales, infirmières, médecins, puissent être en nombre suffisant et assurer un réel suivi des élèves en difficulté scolaire et/ou sociales.

En supprimant 20 000 postes d'encadrement éducatif, en mettant fin au statut des Mi-Se, en diminuant sévèrement le recrutement des personnels éducatifs et d'enseignement (524 postes de CPE en 2004 contre 963 en 2003), le Ministère a choisi une voie qui ne peut que conduire à une dégradation rapide des conditions de vie et de réussite dans les établissements.

Des emplois doivent être créés rapidement, mais des emplois pour l'éducation, le dialogue, la prévention et non pour la répression.

Projet académique.

Dans le dernier bulletin, on pouvait lire les premières analyses du S3 sur le futur projet académique. Lors du C.t.p.a., les élus S.n.e.s. ont demandé au recteur quand il comptait en discuter avec les représentants des personnels. La réponse est la décision d'organiser un grand messe le 19 février au Nouveau siècle à Lille en réunissant 1500 personnes pendant trois heures pour en débattre. Comme cela fait beaucoup de monde pour peu de temps et que l'essentiel est la bonne parole, les organisations syndicales ne pouvaient avoir que deux représentants, deux minutes pour s'exprimer, et le droit d'envoyer des questions par écrit ! Parodie de débat que nous n'avons pas voulu cautionner au moment où des centaines de postes sont supprimés, et l'Éducation nationale mise en danger. Décision a donc été prise par l'intersyndicale de se limiter à une intervention commune. Le S.n.e.s. ne participera pas et n'a pas déposé de « questions ». Il les formulera par la voix de ses représentants lors de groupes de travail, s'ils existent, et lors des C.t.p. où il fera alors valoir ses analyses et ses revendications.

Michel Devred

Circulaire de rentrée 2004 : les IDD au service de la déréglementation

PAR JEAN-FRANÇOIS CAREMEL

Le caractère facultatif des IDD en trompe-l'oeil ...

La circulaire de rentrée 2004 est parue au BO (encart au n°6 du 5 février 2004) : elle est censée refléter les priorités ministérielles et indiquer comment elles doivent être déclinées dans les établissements.

L'analyse du sort réservé au dispositif « itinéraires de découverte » permet de mettre au jour la conception régressive du collège qui est celle du Ministère :

"[...] dans le second degré, les textes réglementaires précisent déjà de nombreuses possibilités de souplesse horaire (enseignements dispensés en classe entière ou en groupes allégés par exemple). Les établissements peuvent utiliser de manière différenciée les moyens horaires qui leur sont alloués. Ainsi est-il déjà possible, à partir de l'analyse des besoins des élèves, d'organiser, par exemple, des rapprochements entre les TPE et l'ECJS en terminale, de substituer aux IDD d'autres modalités d'aide aux élèves en considérant que les moyens dévolus aux IDD sont mis à la disposition des équipes pédagogiques pour l'usage qui leur semblera le plus utile aux élèves."

Le caractère facultatif intervient dans un contexte de **réduction sans précédent du nombre d'enseignants dans l'académie de Lille.**

Depuis leur mise en place à la rentrée 2003, les moyens horaires ne permettaient pas, contrairement à ce qui était prévu à l'origine, d'organiser les IDD dans le cadre de groupes allégés. C'est d'ailleurs l'une des raisons du rejet du dispositif par les collègues, convaincus qu'il ne permet ni l'acquisition des savoirs, ni une aide efficace aux élèves en difficulté.

Les suppressions drastiques de postes prévues pour 2004-2005 éliminent toute possibilité de travailler en petits groupes dans le cadre des IDD, mais aussi plus généralement au collège et au lycée (menaces sur les modules, les options, l'enseignement des langues). Elles amèneront, dès

cette année, des établissements à supprimer les dispositifs interdisciplinaires.

Dans ce contexte, il paraît bien hypocrite de proposer de remplacer les IDD par « d'autres modalités d'aide aux élèves », dans la mesure où certains collègues n'auront plus les moyens de les mettre en place. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que les textes officiels ont évolué, assouplissant les modalités d'organisation, avant de permettre de ne pas les organiser : en fait, cette remise en cause progressive (mais néanmoins rapide) du dispositif va de pair avec l'abandon du caractère prioritaire du budget de l'Education Nationale.

...Au nom de la sacro-sainte autonomie des établissements

Le recul de l'Institution, parallèle à la réduction des moyens, doit donc tempérer notre satisfaction quant à la fin du caractère obligatoire des itinéraires de découverte.

Tout d'abord parce que l'annonce officielle de leur caractère facultatif à la rentrée 2004 se fait sous couvert de la trop fameuse « autonomie des établissements », corollaire local de la décentralisation pourtant massivement rejetée par les collègues au printemps 2003.

Ensuite, parce que dans cette période d'attaques tous azimuts contre l'Ecole, le dispositif Itinéraires De Découverte révèle plus que jamais sa véritable nature sur le terrain : une variable d'ajustement dans la répartition de services d'enseignement (TRMD), qui permet de gérer la pénurie de moyens. Derrière les vocables récurrents (« souplesse horaire » ; utilisation « différenciée » des moyens, etc.) laissant penser que les collègues peuvent effectuer des choix, que des travaux en petits groupes sont possibles, se généralise la gestion comptable des heures d'enseignement, qui se substitue à la prise en compte des nécessités pédagogiques.

Enfin, parce que la « souplesse horaire » de l'interdisciplinarité qu'on nous vante est opposée à la prétendue « rigidité » des horaires disciplinaires : effarant en effet de ne pouvoir confier à un certifié de mathématiques autre chose ... que des



heures de mathématiques (!), alors qu'une heure d'IDD peut être confiée à n'importe quel collègue, en fonction des contraintes financières. En réalité, il n'y a pas de "souplesse", parce les IDD peuvent ne pas être faits en fonction du désir des collègues, mais en fonction du potentiel qui reste aux établissements quand les horaires obligatoires ont été octroyés ...

La position du S.n.e.s.

Dans ces conditions, et au moment même où les conseils d'administration ont à donner leur avis sur la répartition des moyens, il est essentiel d'agir collectivement pour que soient dénoncées les suppressions de postes dans l'académie (590 dans le second degré), qui annoncent d'ores et déjà une nouvelle saignée, qui risque d'amener la suppression des heures effectuées en IDD, et de rendre optionnels en troisième les enseignements artistiques, la LV2 et la technologie ...

Rappelons donc que le Snes demande la suppression pure et simple des IDD (mandat du congrès de Toulouse, 2003), mais avec restitution des horaires amputés aux disciplines : on peut demander des moyens en plus de ceux nécessaires aux disciplines pour mettre en place d'autres dispositifs (interdisciplinaires ou autres) mais les disciplines d'abord ...

A nous de lutter en CA pour obtenir l'application de ce mandat.

"Unité et action" appelle à voter oui au rapport d'activité

Le rapport d'activité contient tous les éléments d'un bilan d'actions positif et cette tribune libre a d'abord pour objet de convaincre le plus grand nombre de syndiqués de l'académie de participer au vote qui se déroulera du 15 au 27 mars dans les sections d'établissement ou directement à la section académique.

Bilan positif! Facile à affirmer, mais facile aussi à démontrer.

La stabilisation de la syndicalisation, en 2002 comme en 2003, alors que notre académie perdait de nombreux postes et que le mouvement national de désyndicalisation continuait, en est une preuve. La poursuite du développement des moyens de communication informatiques, qu'il s'agisse de notre site internet, souvent cité en exemple, du volume du courrier électronique ou de l'envoi d'informations aux SI comme aux syndiqués, montre le souci de réactivité qui a été fort appréciable lors du mouvement du printemps dernier.

Le rapport à la syndicalisation est aussi un exemple intéressant. En plein mouvement de mai-juin, alors que le rôle des sections d'établissement était indiscutable, la CA nationale a décidé de généraliser la reconduction automatique de l'adhésion. Le S3 de Lille s'y est opposé en rappelant que la force et l'originalité du S.n.e.s. résidaient dans ses SI. Cette position, affirmée en CA académique et confirmée lors de la réunion de rentrée des secrétaires de SI, a été largement approuvée par les syndiqués, une douzaine seulement maintenant leur choix pour ce type d'adhésion.

Quant à l'action du S3, elle a été placée sous la double exigence d'Unité et Action, à savoir d'une part un syndicalisme de masse, représentatif de la profession qui s'est exprimée lors des élections professionnelles de décembre 2002, et d'autre part un syndicalisme d'action.

Certains n'ont pas hésité, lors du mouvement du printemps, à expliquer doctement et paradoxalement que si la grève ne partait pas à la S.n.c.f. c'était "la faute à la C.g.t." et que si la grève était massive à l'Education nationale c'était malgré l'action du S.n.e.s. et de la F.s.u! Contrairement à eux, les militants Unité et Action ne rêvent pas d'un mouvement idéal et perpétuel mais construisent avec les syndiqués et les collègues les actions possibles et nécessaires. Ainsi, la poursuite de la grève au moment du bac fut une décision collective très difficile à prendre tant les positions des syndiqués étaient contradictoires. Le S3 de Lille a finalement porté cette revendication au niveau national, estimant qu'il ne s'agissait pas d'une fin en soi puisqu'elle reposerait sur l'action de la minorité des collègues convoqués, mais pour permettre au mouvement de se poursuivre malgré les manœuvres du ministère. La véritable question à analyser est celle de l'extension du mouvement et des véritables raisons de cet échec.

Pour Unité et Action, l'enjeu est de poursuivre cette réflexion avec l'apport de tous ceux qui se sentent proches de cette conception du syndicalisme. L'effervescence du mouvement dernier doit trouver sa traduction dans le renouvellement de nos instances. C'est pourquoi la liste d'Union (appellation historique au S3 de Lille depuis la fusion du S.n.e.s. et du S.n.e.t.) lance un appel à candidatures afin de constituer sa liste pour les prochaines élections à la CA académique. Celles-ci doivent être adressées à Michel Devred, secrétaire académique, 209 rue Nationale à Lille.

Une réunion Unité et Action - liste d'Union aura lieu

le mercredi 31 mars à 14h30 à la FSU
à Villeneuve d'Ascq, 38 boulevard Van Gogh

L'École émancipée appelle à voter non au rapport d'activité

La politique éducative actuelle se situe clairement dans le champ d'un choix européen ultra-libéral. Il s'agit de mettre en place au plus vite l'AGCS (Accord Général sur le Commerce et les Services). Plus largement, le gouvernement actuel mène une véritable guerre sociale contre tous les salariés et demandeurs d'emploi. Face à cette menace sans précédent, nous estimons que notre syndicat, porteur des revendications essentielles du mouvement, n'a pas répondu à la juste mesure de l'attente de ses membres. Était-il par exemple utile d'attendre quoi que ce soit de "nos partenaires politiques" sur la région (comme le rappelle le rapport d'activité), dans la mesure où ceux-là mêmes avaient ouvert la voie à ces "réformes"?

Le mouvement est effectivement parti bien tard dans notre académie, comme le souligne le rapport d'activité. Justement, les échos de la lutte des autres académies ne sont-ils pas davantage passés par des relais extra-syndicaux que par notre presse?

Nous restons également sceptiques quant au rôle moteur de notre syndicat lors des AG qu'il a dû finir par accepter bien à contre coeur.

Or, pour l'École Émancipée, la force de notre mouvement a été son auto-organisation dans les AG regroupant tous les personnels en lutte, syndiqués et non syndiqués, et la recherche constante de l'extension de l'action à l'ensemble des secteurs publics et privés, brisant ainsi les barrières corporatistes. Nous ne pouvons donc pas nous satisfaire d'une démarche aussi frileuse de la part de la direction du SNES vis à vis de l'auto-organisation de tout mouvement social.

Pour un syndicat offensif, unitaire, pluraliste et démocratique.

Cependant, l'ÉÉ fait le choix de la FSU et du SNES parce qu'il nous semble essentiel d'appartenir à un syndicat qui malgré tout bouge, avance et s'ouvre. Aux congrès du SNES puis de la FSU, nous avons obtenu avec d'autres camarades l'abrogation de la clause de nationalité, et la continuité de la particularité de la FSU, c'est à dire le droit de tendance comme expression démocratique de sa pluralité, deux conceptions que refuse le SNES local. Nous avons combattu la position du SNES académique qui refusait également l'ouverture du syndicat aux militants en rupture avec l'orientation de la

CFDT et qui frappaient à notre porte. Comment justifier ce refus alors que c'est clairement la politique d'accompagnement de l'ultra-libéralisme par le gouvernement et le MEDEF qui était dénoncée dans cette démarche, et qu'étaient par là même reconnus la combativité et le pluralisme de notre fédération? Nous regrettons par ailleurs le choix fait par le SNES de s'inscrire dans le "Grand débat" au moment où, massivement, les personnels ont choisi de ne pas cautionner une telle mascarade.

Nous revendiquons une lutte ferme contre la précarisation croissante pour refuser ce qui nous menace tous. Nous nous battons pour un service public laïc et unifié, pour un collège unique, mais bien évidemment pas celui que l'on nous propose depuis des décennies, et qui a fini par conduire à l'impasse, et qui plus est, est désespérant pour nombre d'élèves, parents et membres du système éducatif.

Notre projet est de continuer partout où cela est possible, de militer en faveur d'actions déterminées par la base, avec un fonctionnement démocratique en AG, car les menaces qui pèsent sur l'ensemble de la population ne laissent pas le choix à des errements corporatistes ou d'improbables négociations avec le gouvernement actuel. Plus que jamais, face aux attaques qui se poursuivent sans relâche, c'est la grève générale interprofessionnelle qu'il faut malgré tout continuer d'avoir en perspective, même si l'heure actuelle est au désenchantement. Car si "la grève générale ne se décrète pas", elle se prépare, et en premier lieu en réactivant dès maintenant les acquis et réseaux du mouvement du printemps dernier.

Nous appelons tou(te)s syndiqué(e)s du SNES qui se reconnaissent dans ces orientations à voter non au rapport d'activité académique et à nous rejoindre pour constituer une liste pour les prochaines élections à la Commission Académique, relais entre les syndiqués et la direction.

École Émancipée 59/62. (Pour tout contact : lydiethouvenot@wanadoo.fr)

Ecole émancipée

PEGC

Promotions de grade

La CAPA s'est tenue le 29 Janvier 2004. Après lecture de la déclaration liminaire (consultable sur le site lille.snes.edu) qui dénonce les retraits massifs d'emplois, l'ignorance manifeste des réalités sociales de l'académie et leur traduction en terme d'aggravation des difficultés de notre corps (problèmes de reclassement pour les victimes de mesures de carte scolaire), les représentants FSU ont, une nouvelle fois, demandé que le Recteur renonce à utiliser les 5% de nomination « au mérite » ... et les reverse dans les promotions au barème.

Le contingent **Classe Exceptionnelle** est encore en baisse : 131 (soit - 18 postes) alors que les candidatures sont de plus en plus nombreuses (615 cette année). Les élus FSU ont vivement protesté contre cette baisse qui pénalise nos collègues et crée un nouveau blocage dans l'évolution des fins de carrière - déjà aggravée par les mesures Fillon concernant le droit à la retraite.

Pour la **Hors Classe**, seuls 34 collègues ont postulé, alors que 97 possibilités étaient offertes (233 en 2003) - défaut de communication locale dans les établissements ou écœurement des collègues ?

Nous avons demandé la réouverture des inscriptions, afin de permettre à tous les PEGC **Classe Normale** d'intégrer la **Hors Classe** au 1^{er} septembre 2004.

Cette demande a été reçue positivement par le Président de la CAPA. Nous ne manquerons pas de suivre ce dossier et d'informer nos collègues.

Nous sommes également intervenus sur chaque cas d'avis défavorable pour tenter de les faire lever - l'administration ayant pris pour règle de les confirmer automatiquement quand il y avait cohérence entre l'avis du Chef d'établissement et - nouveauté - celui de l'IPR !!!

ATTENTION : A l'avenir, tout collègue ayant reçu un avis défavorable, que ce soit celui du Chef d'Etablissement ou/et celui de l'IPR, doit impérativement contacter les élus SNES/FSU dans les plus brefs délais afin de constituer sa défense face aux dossiers très détaillés dont disposera désormais l'administration.

Enfin, nous avons interpellé l'administration concernant les absences de réponses aux courriers que les collègues adressent aux services du Rectorat. Nous avons obtenu l'assurance du Président de la CAPA que « suivant la politique engagée par M. Le Recteur » tout courrier reçu devait faire l'objet d'une réponse de ses services.

Gérard Ansel - Jean-Luc Franchomme

DOCUMENTALISTES

Un stage qui débouche sur l'action

Le 12 février, au collège Canivez de Douai, s'est tenu un stage auquel ont participé 15 collègues en présence de Jean-Pierre Hennuyer, responsable national. L'interrogation sur le métier et sur son avenir est profonde : depuis les réalités des établissements jusqu'à l'absence de formation des professeurs à la démarche documentaire. La faillite de l'IUFM est ici totale : beaucoup de zèle pour contrôler et contraindre avec la volonté d'aligner les services des documentalistes sur les personnels administratifs, peu pour former. La discussion a notamment porté sur l'activité pédagogique des documentalistes. Puis a été soulevée la question des horaires : la revendication d'un rattachement du service des documentalistes sur les décrets de mai 1950, qui définissent ceux des enseignants et d'une réduction de leur service à 27 heures a été rappelée. Nous avons marqué notre volonté de garder un service défini selon des obligations hebdomadaires et refusé toute globalisation annuelle ou toute flexibilité dont l'efficacité pédagogique est douteuse mais dont les conséquences en termes de conditions de travail et de vie seraient redoutables. La nécessité d'une reprise de l'action spécifique dans l'académie est également apparue : le projet académique est totalement muet sur documentation et documentalistes. Les réunions de district ne sont pas rétablies. Une démarche de remise solennelle des pétitions auprès des responsables académiques de la formation continue et de l'IPR est en préparation, ainsi que la réunion du collectif documentalistes en mars.

Jean-François Larosière

CIO

Qui veut la mort des C.i.o. ?

Depuis la rentrée de septembre 2003, les C.i.o. sont confrontés à des décisions lourdes de conséquences :

- pas de remplacement des Co-Psy en congé de maternité ou de maladie ;
- diminution de 30% des budgets de fonctionnement et des frais de déplacement qui empêche les C.i.o. de fonctionner normalement ;
- diminution de 42% (moins 105 postes) du recrutement 2004 ;

- suppression de 10 postes administratifs sur les 94 existant dans les C.i.o. (soit 11% du potentiel administratif) ;
 - des tentatives de remise en cause des missions des Co-Psy dans les établissements scolaires par le biais de la contractualisation.

On ne peut s'empêcher de relier toutes ces décisions aux actions fortes qui ont été menées dans les C.i.o. au printemps dernier et qui ont abouti au maintien de ces personnels dans l'Education nationale.

Voudrait-on faire payer chèrement la position défendue par l'immense majorité des conseillers d'orientation et directeurs de C.i.o. ?

Les personnels ne se laisseront pas faire ; ils se mobilisent et rappellent inlassablement leur conception d'une orientation démocratisée et humaniste au bénéfice des collégiens, des lycéens, des étudiants et de leurs familles.

Jean-Marc Châtelet

MI-SE

Suspension arbitraire : recul du recteur.

Rappel des faits : en mars 2002, un surveillant est agressé par un élève à la porte de l'établissement, il se défend. Chacune des deux parties dépose une plainte.

Octobre 2002, le surveillant est suspendu sans traitement par le Recteur (dans l'intérêt du service) 6 mois après l'incident.

Mars 2003, le tribunal rend sa décision : l'élève est condamné, le surveillant relaxé.

Seulement, le surveillant n'est pas réintégré !!! Malgré les nombreuses interventions du Snes, la situation reste bloquée.

Décembre 2003, le recteur, devant notre décision d'aller devant le tribunal administratif, réintègre le SE pour le 5 Janvier. Cette décision ne nous satisfait pas, le recteur refusant toujours de verser le traitement lié à l'année de suspension. Nouvelle menace du tribunal administratif : le surveillant vient de recevoir son année de traitement injustement retenue.

Ces cas de situations injustes, créés par le refus de tout dialogue de la part du recteur, ont malheureusement tendance à se multiplier : d'autres dossiers dans lesquels nous remettons en cause l'arbitraire du recteur, sont en cours. Nous avons bon espoir d'obtenir gain de cause, même s'il faut avoir recours à la justice administrative.

Pascal Bricout

LANGUES VIVANTES

Assistants de langues en danger ?

Les professeurs de langues ont reçu un "cahier des charges" pour obtenir des assistants de langues à la rentrée 2004. Ce document soulève un problème de fond : celui de l'attribution des assistants en liaison avec la politique de projets (projet d'établissement, projets liés aux TPE ou aux IDD, projets des équipes de langues...). Plus généralement, ce document remet en cause les missions jusque là définies pour les assistants, à savoir l'intervention de ceux-ci dans une optique culturelle et linguistique et dans un cadre leur laissant une certaine liberté pédagogique.

Nous avons déjà dénoncé, il y a trois ans, lors de la mise en place de la Réforme des Lycées, la volonté du Ministère de pallier un horaire déficient par le recours aux assistants présents. C'est la même politique qui se poursuit avec des implications encore plus graves : extension des missions allant jusqu'à l'intervention en enseignement de DNL en section européenne, à la mise en oeuvre de compétences en technologies de l'information et de la communication, à l'organisation d'activités culturelles et d'échanges, le recrutement des assistants devant désormais se faire sur "profil" à définir par les collègues de langues. A un moment où des personnels disparaissent des établissements, le Ministère semble avoir trouvé, après les assistants d'éducation, une nouvelle panacée : les assistants de langues. Ceux-ci pourront-ils encore simplement apporter leur expérience culturelle et linguistique ? Pas sûr ... A terme, c'est leur existence même dans les établissements qui est en cause. La question du recrutement est soulevée aussi : abandon du recrutement national bilatéral - déjà fortement entamé - pour un recrutement local ... avec la complaisance souhaitée des professeurs de langues ... Soyons vigilants : il s'agit là d'une nouvelle étape dans le démantèlement programmé du service public d'Education !

Catherine Piécuch

T.Z.R.

Atteintes et pressions

Le rectorat continue à traiter les T.z.r. avec une grande désinvolture, respectant peu les droits des collègues : affectations hors zone, sur plusieurs établissements dans des villes différentes, nominations par le chef d'établissement, avis de nomination non conforme... les pressions sont d'autant plus fortes que les moyens de remplacement manquent dans certaines disciplines où les recrutements sont insuffisants. La tentation est alors grande de ne plus

respecter la discipline d'origine. C'est ce qui arrive aux T.z.r. d'électronique affectés en techno. Et si les pressions sont insuffisantes, l'administration utilise la pression sur les salaires ! Le S3 suit attentivement ces questions et obtient parfois la révision de l'affectation. Les consignes restent les mêmes. En cas de nomination contestable, il faut attendre l'avis officiel avant de partir, à savoir une nomination conforme, attestant le droit des personnels, puis engager une démarche auprès du rectorat et demander une révision d'affectation. En cas de litige grave non résolu, le recours au tribunal administratif peut se révéler la seule solution. La section académique soutient les collègues qui ont entrepris cette démarche. Elle est longue et ne débouche pas forcément sur un résultat positif. Il est donc indispensable de nous communiquer les documents. Sachez enfin que les menaces de retrait sur salaire peuvent être suivies d'effet, en dehors même du respect absolu des textes par le rectorat. Il faut donc prendre le poste après une mise en demeure.

Michel Devred

ASSISTANTS D'ÉDUCATION

Dérives

Nombre de S1 nous font part de graves dérives. Rappelons quelques points.

Le recrutement :

Il faut exiger que soit défini précisément le contrat : temps de travail, missions, respect du temps de formation. C'est au chef d'établissement, et non au CPE de recruter la personne. Une commission peut être réunie par le chef d'établissement, mais la participation se fait évidemment sur la base du volontariat.

Les missions :

surveillance ; encadrement des sorties scolaires ; accès aux nouvelles technologies ; appui aux documentalistes ; encadrement et animation du FSE et de la maison des lycéens ; aide à l'étude et aux devoirs ; aide à l'animation des élèves internes hors temps scolaire ; aide aux dispositifs collectifs d'intégration des élèves handicapés.

Mais plus la liste est longue, plus l'assistant d'éducation servira de bouche-trous !

Le temps de travail :

annualisé et réparti en nombre de semaines (entre 39 et 45). Il faut veiller à ce que le temps de formation soit respecté. Ainsi un assistant d'éducation à mi-temps doit 800h-100h=700h.

En outre, il est essentiel que les assistants d'éducation puissent passer leurs examens sans avoir à rattraper leurs

heures. Or les textes à ce sujet sont particulièrement flous. Il faut donc intervenir syndicalement auprès du chef d'établissement et en CA. En effet, le CA peut améliorer le statut d'un salarié recruté localement. Nous appelons donc les S1 à proposer en vote au CA un texte qui accorde aux assistants d'éducation des congés pour passer leurs examens ou concours ainsi que 4 jours de révision par session (ce qui est le cas pour les MI-SE actuellement) sans récupération.

De plus, il est essentiel que soit établi pour toute l'année scolaire un emploi du temps qui tienne compte des études de l'intéressé-e. Il n'est pas question de rattraper des heures perdues pour cause de jour férié !

Didier Costenoble

IUFM

Un mouvement de révolte **Les personnels acceptent de plus en plus mal certaines décisions de la direction : les documentalistes dont les statuts sont remis gravement en cause, les collègues professeurs des écoles privés d'enseignement, et aujourd'hui les formateurs associés, dont certains ont reçu un courrier leur annonçant leur passage devant une commission de recrutement.**

Le problème de ces collègues, partiellement déchargés pour accompagner des stagiaires et faire des formations, n'est pas le passage devant une commission puisque, comme le S.n.e.s., la majorité d'entre eux demande la fin d'un système de recrutement opaque, mais bien les conditions de mise en œuvre. Inégalités de traitement, mesures vexatoires, composition des commissions donnaient l'impression que l'on traitait avec mépris des enseignants dont la valeur et l'engagement sont reconnus depuis longtemps.

Une intersyndicale a rencontré la direction de l'I.u.f.m. et obtenu le retrait de cette commission. Reste cependant le plus dur à accepter : le retrait des moyens donnés par le rectorat à l'I.u.f.m., en matière de formation initiale et de formation continue.

D'autres problèmes demeurent et pèsent sur le climat de l'I.u.f.m. Un collectif d'enseignants de Lille a rencontré les organisations syndicales pour débattre de leurs revendications. Le texte présentant ces revendications sera soumis aux assemblées générales du 12 mars au matin dans tous les centres. L'ensemble servira de base aux négociations avec l'I.u.f.m.

Michel Devred

Prochain congrès académique : le jeudi 8 avril 2004 à Béthune

Le congrès se déroulera au lycée Blaringhem de Béthune, de 9 h à 17h30. Le thème d'étude choisi cette année est l'évaluation: évaluation des élèves, évaluation des personnels.

Evaluation des élèves : notre approche se veut pragmatique, ancrée sur les réalités du métier, ambitieuse par la volonté de faire des propositions en ce domaine, et syndicale par son souci de prendre en compte les effets sur le métier, la charge de travail et sa volonté de le traduire par des revendications. Evaluations diagnostiques: les outils proposés sont-ils pertinents et efficaces ? Comment associer les enseignants à leur conception et donc à la réflexion ? Quelle formation initiale et continue pour mieux comprendre les démarches d'apprentissage des élèves et ainsi pouvoir mieux les aider à progresser ? Quels dispositifs pédagogiques et quels moyens nécessaires à leur mise en œuvre ? L'évaluation qui classe, dont dépend la réussite ou l'échec scolaires, qui commande l'orientation, la sélection ou la certification ? L'évaluation conçue comme régulation des apprentissages, l'évaluation devenant formative ? Deux logiques en œuvre, deux logiques en opposition, deux logiques complémentaires ?

Evaluation des personnels, formation continue, remédiation, qualité du service public d'éducation, déroulement de carrière, rôle du salaire, place des IPR, relations avec les chefs d'établissement ! S'agit-il de questions qui ne concerneraient pas le syndicalisme ?

Trop corpo, pas assez revendicatives, trop éloignées de la construction ultralibérale et capitaliste de l'Europe et donc hors du champ syndical, du seul, du vrai, de celui de la grève reconductible car perpétuelle ?

Et pourtant, nous qui sommes pour l'égalité, nous refusons le slogan « à travail égal, salaire égal » puisque nous sommes pour une carrière en 11 échelons.

Nous refusons aussi le mérite, car « le mérite c'est le piston ! », mais nous revendiquons la disparition des deux rythmes d'avancement les moins rapides de façon progressive... les listes d'aptitude.

Nous militons pour un service public d'éducation de qualité sur tout le territoire, mais il nous faut préciser nos revendications pour que l'administration donne toute sa place à une réelle formation continue et prenne réellement en charge les collègues en difficulté dans tous les domaines, y compris ceux de la santé et des soins. Nos métiers évoluent et sont difficiles : quels sont leurs objectifs ? Comment les appréhender et les évaluer ? Quelles revendications soutenues par quelles conceptions du métier, du lien entre travail et rémunération ou du service public ?

Voici quelques questions qui méritent d'être débattues lors de notre prochain congrès et dès les commissions de préparation de ce congrès. Il s'agit de permettre à notre syndicat de se doter d'outils d'analyse et de propositions dans les débats à venir sur les mutations du système éducatif.

Préparation du congrès :

Les S1 débattent de ces questions. A la rentrée des vacances d'hiver, la circulaire aux S1 proposera des pistes de réflexion. Le site du S.n.e.s. proposera des pistes bibliographiques, les traces des réflexions syndicales déjà amorcées, et surtout les contributions qui nous seront envoyées et que nous publierons aussitôt. A vos plumes, ou à vos écrans. La vitalité de notre syndicat dépend aussi de notre capacité à nous mobiliser sur ces questions.

Les S1 organisent le vote des syndiqués sur le rapport d'activité académique et le rapport financier du 15 mars au 27 mars inclus (matériel dans prochaine circulaire).

Les S1 désignent leurs délégués au congrès (un par tranche de 20 syndiqués) : ils ont le droit à une autorisation d'absence (courrier au chef d'établissement) **Rendez-vous le mercredi 24 mars, de 14h30 à 17h30, à la commission académique de préparation du congrès, ouverte à tous les syndiqués au siège du S3.** Nous y débattons à partir des premières réflexions pour préparer le travail des rapporteurs (Christian Champiré, Noëlle Célérier et Christophe Crestani) et fixerons un ordre du jour plus précis.

STAGE « entrée dans le SNES »**Judi 15 et vendredi 16 avril 2004***(demande d'autorisation d'absence à remettre au chef d'établissement avant le 15 mars)*

L'envie de s'engager, la présence d'une section syndicale dans l'établissement, une rencontre avec des militants, le besoin d'être informé et épaulé, une mutation réussie (... ou ratée!)... sont autant de déclics qui poussent à se syndiquer.

Plus de 4100 profs, C.p.e., Co-Psy, M.i.-S.e., aides-éducateurs de l'académie de Lille (75 000 en France) ont fait le choix du S.n.e.s., choix souvent dicté par l'efficacité évidente d'un syndicat qui obtient plus de 51 % des voix aux élections professionnelles et bénéficie donc d'un poids et d'une présence sans équivalent. Force est pourtant de constater que, même si les taux de syndicalisation restent élevés dans l'Education nationale, il y a érosion et des questions reviennent de plus en plus fréquemment, en particulier chez les « jeunes » collègues : pourquoi se syndiquer ? pourquoi se syndiquer au S.n.e.s. ?

Dans le même temps, les réformes et les attaques gouvernementales incitent des collègues à vouloir s'impliquer pour défendre leur métier et l'école publique. Mais alors, comment s'y prendre, surtout lorsqu'on est isolé dans son établissement, comment faire entendre sa voix parmi autant de syndiqués ?

Si vous aussi, vous vous interrogez sur votre engagement, la section académique (S3) de Lille vous invite à participer à un stage, que vous soyez syndiqué depuis peu (ou un peu plus longtemps !), que vous hésitez encore, que vous cherchiez à en savoir plus sur votre syndicat.

« Critique sociale du capitalisme » :

Festival de films et débats. Du 18 mars au 2 avril 2004

« Moulinex, la mécanique du pire »

Film de Gilles Balbastre, 2003, 52'.

Judi 18 mars. 19 h 30. salle Alain Colas, Lille, métro Marbrerie*Débat* : avec Thierry Le Paon, représentant syndical CGT à Moulinex, et Frédéric Lordon, économiste.**« Misère au Borinage » et « Les enfants du borinage »**

Films de Henri Storck et Joris Ivens, 1933, 29' puis de Patric JEAN, 1999, 54'.

Vendredi 19 mars. 19 h 30. salle Alain Colas, Lille*Débat* : avec Didier Demazière, économiste, et François Desanti, syndicaliste CGT chômage.**« Le sang des autres » et « Ouvrier, c'est pas la classe »**

Films de Bruno Muel, 1974, puis de Patrick Jan, 2002, 52'.

Samedi 20 mars. 15 H. salle Alain Colas, Lille*Débat* avec Gérard Noiriel, historien, et Eric Pecqueur, secrétaire syndical CGT à Toyota Valenciennes**« La raison du plus fort »**

Film de Patric Jean, 85'.

Samedi 20 mars. 20 h 00. salle Alain Colas, Lille*Débat* avec Laurent Bonelli, sociologue, Christophe Caron, éducateur, et un représentant du syndicat de la magistrature.**« Pas de repos pour Granny »**

Film de Carine Lefebvre et Véronique Le Billon, 2003, 52'

Mercredi 24 mars 2004 à 20h00. à Arras

(IUFM les templiers, Amphie Derisbourg - 37 rue du temple)

Débat avec Vladimir Nieddu, syndicaliste SUD Santé-Social, Jacques Nikonof, Président d'ATTAC France.**« Charbons Ardents »**

Film de Jean-Michel Carré, 1999, 90'.

Mardi 30 mars 2004 à 20h30. à Grenay

(Espace Culturel Ronny Coutteure, Bd des Flandres)

Débat avec Daniel Richter, syndicaliste CFDT, et Serge Wolikow, historien.**« Attention Danger Travail »**

Film de P. Carles, C. Coello et S. Goxe, 2003, 109'

Vendredi 2 avril 2004 à 20h00. à Avion (cinéma Le Familia - rue E. Depret)*Débat* avec Laurent Cordonnier, économiste, et Jean-Pierre Levaray, écrivain et syndicaliste**STAGES ORGANISES PAR LA SECTION ACADEMIQUE AU 3^{ème} TRIMESTRE**

Les collègues intéressés ayant cours au moment du stage choisi, devront adresser une demande de congé pour formation syndicale au recteur, par voie hiérarchique, **un mois avant la date du stage**. Le droit à la formation syndicale est un acquis auquel nous sommes particulièrement attachés : les stages constituent des moments privilégiés d'échanges et de débats qui permettent de faire avancer la réflexion collective au sein de notre organisation.

Stage « entrée dans le SNES »

Public : syndiqué depuis peu (ou un peu plus longtemps!), pas encore syndiqué et se posant la question de l'engagement syndical.

Contenu : Une brève histoire du syndicalisme enseignant et plus particulièrement du S.n.e.s. et des tendances, parallèlement à l'évolution du statut de la fonction publique, du métier.

Le fonctionnement du S.n.e.s. : de la section d'établissement (S1) à la direction nationale (S4).

Les positions du S.n.e.s. (mandats du congrès de Toulouse): conception du syndicalisme, précarité, décentralisation, collèges-lycées-réformes, carrières, retraites...

Le S.n.e.s. dans la F.s.u.

Date : Les Judi 15 et vendredi 16 avril 2004 de 9h30 à 17h au S3 de Lille

Stage « assistant d'éducation » :

Public : assistants d'éducation, secrétaires de S1 (ou militants représentant le S1)

Contenu : le statut d'assistant d'éducation, les problèmes rencontrés et les démarches et actions à mener, l'action syndicale

Date et lieu : le jeudi 6 mai de 14h30 à 18h00 au S3 de Lille.

Stage « le collège en débat » :

Public : Tous les collègues intéressés.

Contenu : le collège "unique": état des lieux, le projet de réforme de la troisième et du brevet des collèges, les propositions du S.n.e.s.

Date : le vendredi 14 mai de 9h30 à 17h au S3 de Lille.

Inscription aux stages de votre choix auprès de Jean-Claude Millecamps, S3, 209 rue Nationale, 59800 Lille

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE (à reproduire manuscritement)

Nom et Prénom

Grade et Fonction

Etablissement

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de LILLE

S/C de Monsieur(1)

Conformément aux dispositions

de la loi n°84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,

de la loi n°82/997 du 13/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'Etat (2),

définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par la section académique de LILLE du S.N.E.S. sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/1995 publié au J.O. du 10/02/1995).

A

Le

Signature

(1) Nom et fonction du chef d'établissement ; cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non)

Réunions mutations pour les stagiaires :

à propos du mouvement intra-académique:

- IUFM de Douai :	mercredi 10 mars	à partir de 16 h 30
- IUFM d'Outreau :	jeudi 11 mars	à partir de 16 h 30
- IUFM de Valenciennes :	jeudi 18 mars	à partir de 16 h 30
- IUFM de Gravelines :	lundi 22 mars	à partir de 17 h 00
- IUFM d'Arras :	mardi 23 mars	à partir de 16 h 30
- IUFM de Lille :	mercredi 24 mars	à partir de 16 h 30